Rapport de synthèse

Handicap et leadership politique local au Sénégal

November 2026



Government of Ireland International Development Programme

Sightsavers

Contexte du rapport

C’est depuis 2017 que, dans le cadre de son axe stratégique citoyenneté inclusive au Sénégal, Sightsavers met en œuvre un projet intitulé Citoyenneté et Participation Politique avec le soutien financier de l’Aide Irlandaise.

Ce projet vise à renforcer les droits civils et politiques des personnes handicapées et à promouvoir leur participation effective à la vie publique, citoyenne et politique.

En 2022, soixante-trois (63) personnes handicapée ont été élues, lors des élections municipales et départementales, à des fonctions variées dans différentes régions du pays. En 2025, le projet a invité certaines d'entre elles à participer à une étude visant à rendre compte de leur expérience en tant que personnes participant aux élections locales ainsi qu'en tant qu'élus. Celles-ci ont également apporté des réflexions et des perspectives précieuses sur les possibilités de renforcer la participation des personnes en situation de handicap aux processus de gouvernance locale au Sénégal et dans d'autres pays.

Ce rapport fournit un aperçu détaillé du contexte de l'étude, y compris la méthodologie employée, les résultats clés ainsi que les opportunités de renforcement de la participation et de la représentation identifiées par les participants. Ces opportunités serviront de base aux discussions avec les acteurs locaux sur la manière de donner suite aux conclusions formulées dans ce rapport.

Contexte de l’étude

Au Sénégal, la participation politique des personnes handicapées reste faible en raison des attitudes sociales et des croyances traditionnelles profondément ancrées au sujet du handicap. Les personnes handicapées sont confrontées à des niveaux plus élevés de pauvreté et de chômage, ainsi qu'à un accès limité à l’éducation et à la formation. Ces facteurs entravent leur capacité à participer à la vie publique et politique sur un pied d’égalité (Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, article 29), notamment en ce qui concerne leur adhésion à un parti politique, leur désignation comme candidats ou leur accès à des fonctions au niveau de la direction politique.

Le leadership politique local revêt une importance particulière au Sénégal. En effet, suite à la mise en vigueur de la loi de 2013 sur la décentralisation, les conseils municipaux et départementaux sont responsables de plusieurs aspects clés du développement local, notamment la planification, la prestation de services, la gestion budgétaire locale ainsi que la gouvernance communautaire (compétences transférées).

Les décisions prises par ces instances élues peuvent avoir un impact direct sur l’inclusion des personnes handicapées et sur leur accès aux services ; cela rend d’autant plus importante la représentation significative de celles-ci à ce niveau. Alors que les efforts visant à promouvoir une participation politique inclusive des personnes handicapées se sont traditionnellement concentrés sur le soutien apporté à leur inscription sur les listes électorales et à leur participation aux élections, peu d'attention a été accordée aux expériences vécues par ces personnes handicapées en tant qu'élues.

À l’issue des élections locales de 2022, des personnes handicapées ont été élues à divers postes au sein des collectivités locales, notamment aux fonctions de maire, d’adjoint au maire, ainsi que dans des conseils municipaux et départementaux. Parmi les personnes accompagnées dans le cadre d’un programme Sightsavers de Citoyenneté et Participation Politique, 63 personnes handicapées ont été élues pour exercer des fonctions au sein des collectivités locales. Néanmoins, il existe un déficit de connaissances concernant les expériences vécues par ces personnes handicapées élues, une fois en fonction, comme les obstacles et les facteurs favorables qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'influence de leur participation sur la prise de décision locale et le développement inclusif pour les personnes handicapées.

Méthodes

Cette étude qualitative a examiné la participation significative et la voix des élus locaux en handicapés à la suite des élections locales de 2022 au Sénégal.

Nous avons mené des entretiens individuels approfondis avec des élus handicapés entrés en fonction à l'issue de ces élections afin de comprendre leurs expériences et leurs opinions. Nous nous sommes également entretenus avec certains de leurs collègues non handicapés.

Les données ont été recueillies en avril 2025. Les participants ont été sélectionnés de manière à être représentatifs des fonctions occupées, du genre et des régions. L'étude a porté sur 26 élus locaux (19 élus handicapés et 7 sans handicap), avec un nombre égal d'hommes et de femmes (soit 13).

Composition des participants ayant pris part à l'étude

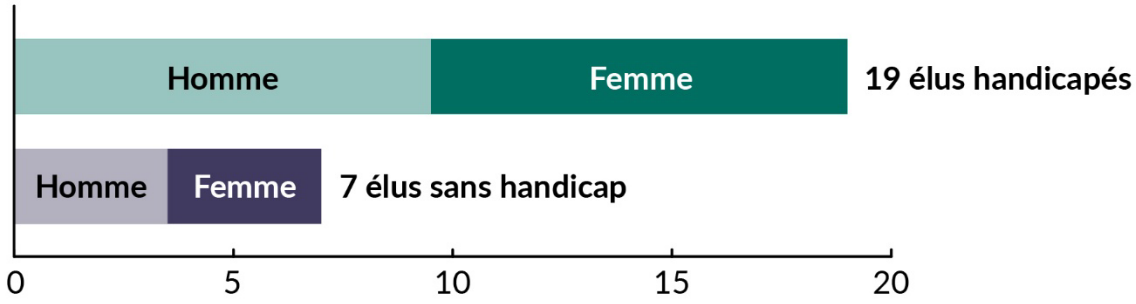

Principales conclusions

Expériences des campagnes électorales locales

Les participants ont décrit leur parcours vers la fonction élective comme le résultat d'années de leadership communautaire, de militantisme et d'engagement politique. Bien que ces expériences, associées à la détermination personnelle et à des réseaux de soutien, aient contribué à la réussite de nombreux candidats, la stigmatisation liée au handicap, le manque d'accessibilité et les ressources limitées demeurent des obstacles majeurs. Cet engagement se traduit par la participation à des initiatives citoyennes, par l'exercice d'un leadership communautaire et par le militantisme au sein d'un parti politique.

Ces premiers rôles, parfois assumés dès le plus jeune âge, constituent des passerelles essentielles vers la visibilité au sein des partis politiques, ce qui se traduit ensuite par un positionnement et permet d'obtenir une place éligible sur les listes électorales des partis politiques ou sur celles des mouvements de partis. Certains parcours professionnels, notamment dans l'éducation et les services communautaires, constituent des voies courantes pour se lancer dans l'engagement politique.

> « J'ai commencé comme militant de base car j'étais également membre d'organisations de personnes handicapées ; c'est à partir de là que j'ai été remarqué par le parti. »
>
> **Conseiller départemental, handicapé**

Quels ont été les facteurs qui ont favorisé la participation politique et la réussite électorale ?

La motivation personnelle et la résilience

Les participants ont décrit un engagement fort en faveur du changement social, une grande confiance en leurs propres capacités et, pour beaucoup, la foi en Dieu comme des sources importantes de motivation et de résilience tout au long de leur parcours politique. Les élus handicapés ont expliqué comment le handicap pouvait être considéré comme une source de force personnelle, renforcer l'estime de soi et être perçu par les autres comme un signe de résilience et de détermination politique.

> « Être une personne handicapée… signifie être quelqu'un qui ose, qui fait preuve d'honneur et de détermination, et qui a confiance en soi. »
>
> **Conseillère municipale handicapée**

Compétences en matière de leadership et d'expérience politique

Les élus handicapés sont parfois issus de familles ayant une tradition d'engagement politique ou se décrivent comme des politiciens nés, dotés de solides compétences en leadership et d'un engagement de longue haleine au sein de leurs communautés. Le renforcement des capacités proposé par le projet « Citoyenneté et Participation Politique » a été décrit comme un atout, renforçant la confiance des candidats et leur capacité à s'affirmer en tant qu'acteurs politiques légitimes.

« Tout le monde sait que je suis un acteur politique… nous sommes des leaders nés et cela se manifeste dès le plus jeune âge. »

Adjoint au maire handicapé

Environnements favorables

Dans le cadre de cette analyse, il apparaît que l'engagement positif des communautés, le soutien des dirigeants de partis, l'accès aux plateformes médiatiques et la mise en place d'aménagements raisonnables ont contribué à créer des expériences de campagne plus inclusives.

Quels obstacles les candidats ont-ils rencontrés ?

Les obstacles auxquels sont confrontés les candidats incluent la stigmatisation et la discrimination, l'inaccessibilité physique, ainsi qu'un accès limité aux informations sur la campagne et aux ressources financières.

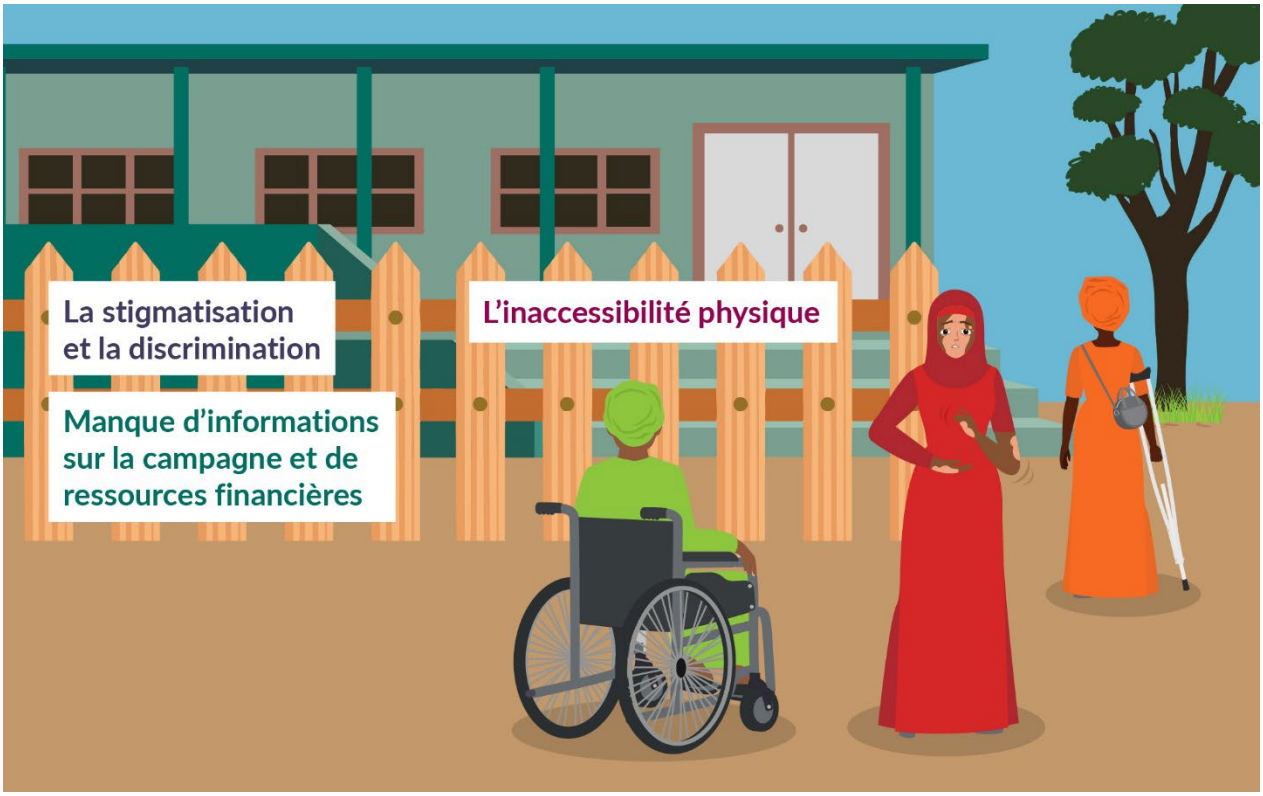

La stigmatisation et la discrimination : il s'agit d'une pratique récurrente durant les campagnes électorales. Les compétences, le potentiel de leadership et même le droit des personnes handicapées à participer à la vie publique sont parfois remis en question. La discrimination liée au handicap peut prendre plusieurs formes, en allant du refus d'embauche des personnes handicapées jusqu'à des pratiques plus subtiles d'exclusion, voire à des menaces.

« Dieu m'a permis de m'imposer, mais dans des conditions très difficiles, marquées par de nombreuses menaces et une forte stigmatisation... Ma candidature a été véritablement sous-estimée en raison de mon handicap. »

Maire handicapé

L'inaccessibilité physique **:** elle représente un obstacle majeur lors des campagnes électorales, qu'il s'agisse des escaliers et des podiums inaccessibles, de l'absence de rampes d'accès dans les mairies et les bureaux de vote, ou encore du manque de transports accessibles. L'inaccessibilité physique limite donc considérablement la capacité des candidats handicapés à aller à la rencontre de l'électorat.

> « Vous voulez vous rendre sur certaines tribunes, monter dessus pour prendre la parole mais vous ne pouvez pas le faire. Vous ne pouvez pas monter sur les tribunes avec votre fauteuil roulant. »
>
> **Conseiller municipal handicapé**

Manque d'informations sur la campagne et de ressources financières. Les difficultés d'accès aux informations concernant la campagne, le soutien insuffisant des partis politiques et les coûts de la campagne ont constitué des défis majeurs pour les candidats handicapés. Si les médias assurent parfois une couverture importante, ils peuvent aussi exclure les personnes handicapées et limiter leurs possibilités de s'exprimer sur des questions politiques.

> « Personne ne voulait nous aider, et même s'ils voulaient nous aider, ils disaient qu'ils ne pouvaient pas. Nous avons donc dû compter sur nos propres ressources. »
>
> **Conseiller municipal handicapé**

Si ces expériences ont influencé la capacité des candidats à remporter les élections, les participants ont souligné que l'élection à une fonction de conseiller ou de maire n'était qu'un début. Une fois élus, ils ont dû relever de nouveaux défis pour influencer la prise de décision locale et faire progresser l'inclusion des personnes handicapées.

Expériences en tant qu'élus

Une fois élus, les participants intègrent les systèmes politiques locaux, ce qui les oblige à s'impliquer dans les processus de planification du conseil, à négocier les budgets et à superviser la prestation des services publics.

Les participants ont identifié quatre rôles clés qu'ils jouent dans la gouvernance locale :

1. Le plaidoyer et la défense des droits des personnes handicapées.
2. La transformation des expériences vécues en mesures politiques concrètes.
3. L'éducation et la création d'alliances.
4. Le rôle de modèles qu'ils jouent leur permet de montrer ce que les personnes handicapées peuvent accomplir.

Les quatre rôles clés que les participants peuvent jouer dans la gouvernance locale



Les participants ont indiqué avoir recours à toute une série de stratégies pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées :

- La mobilisation concernant l'expérience vécue du handicap comme source de crédibilité, d'expertise et d'autorité a été décrite comme une stratégie centrale.
- L'utilisation des données recueillies lors de visites dans les communautés locales pour plaider en faveur de mesures politiques spécifiques et d'allocations budgétaires ciblées.
- Faire preuve de persévérance lors des réunions du conseil municipal, des délibérations et des séances de vote du budget, ce qui constituait une stratégie fondamentale de plaidoyer en faveur de l'inclusion des personnes handicapées sur tous les sites où l'étude a été menée.
- S'engager de manière stratégique dans un plaidoyer informel, notamment en nouant des relations avec des acteurs clés tels que les maires, les présidents de commission et les hauts responsables administratifs.
- La création d'alliances et la sensibilisation des collègues non handicapés sont apparues comme une stratégie importante pour remédier à la sous-représentation des personnes handicapées dans les structures décisionnelles.
- La participation aux processus budgétaires a constitué une stratégie particulièrement importante pour faire passer l'inclusion du discours à la pratique.

Les défis liés à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées

Si les participants ont fait état de changements positifs en matière d'accessibilité et d'attitudes, ils ont également mis en évidence un certain nombre de contraintes qui limitaient leur influence.

- Les locaux de bureaux inaccessibles : ils représentent un défi qui a connu une amélioration progressive, principalement grâce à un plaidoyer soutenu auprès des hauts responsables.
- Les processus de gouvernance et les procédures juridiques rigides : ils limitaient les actions que les conseillers municipaux pouvaient entreprendre, même lorsqu'ils étaient

fortement motivés. En effet, faire progresser l'inclusion des personnes handicapées nécessitait une coordination entre de multiples secteurs, parties prenantes et systèmes gouvernementaux. D'importantes contraintes budgétaires limitaient l'allocation de ressources suffisantes aux questions liées au handicap.

- La répartition inégale du pouvoir : il convient de noter que la distribution inégale du pouvoir au sein des organes décisionnels du conseil, ainsi que l'influence restreinte des conseillers municipaux ordinaires par rapport aux individus occupant des fonctions de direction, notamment en ce qui concerne les enjeux relatifs au handicap, constituaient des éléments d'analyse pertinents.
- Le manque d'informations et de connaissances techniques des représentants nouvellement élus : ceux-ci ne disposaient pas de toutes les informations et connaissances techniques nécessaires pour s'impliquer efficacement dans les processus de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques au niveau de la gouvernance locale.
- L'instabilité économique **:** elle constituait un obstacle personnel majeur pour se présenter à l'élection de conseiller municipal, d'autant plus que ces fonctions n'étaient pas rémunérées.

Opportunités de renforcement de la participation des personnes handicapées à la gouvernance locale

Les participants à l'étude ont identifié plusieurs opportunités pour renforcer la participation des personnes handicapées aux processus de gouvernance locale. Celles-ci ont été adressées aux acteurs suivants :

Collectivités locales

- Pour améliorer l'accessibilité aux espaces publiques, à l'information et à la communication.
- Pour veiller à ce que les droits des personnes handicapées soient pris en compte dans les processus locaux de planification et d'élaboration du budget.
- Pour mettre en place des mécanismes de mentorat entre élus expérimentés et nouveaux élus handicapés.

Gouvernement national

- Pour renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation relative au handicap et les engagements politiques visant à favoriser l'inclusion au sein des collectivités locales.
- Pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à l'inclusion des personnes handicapées.
- Pour mettre en place des systèmes de collecte de données désagrégées par handicap afin de mieux suivre la représentation politique locale.

La société civile, y compris les organisations ou les personnes handicapées et les partenaires du développement

- Pour renforcer le développement des capacités de leadership et de gouvernance des personnes handicapées.

- Pour poursuivre les actions de sensibilisation afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, en particulier auprès des décideurs politiques et des électeurs.
- Pour documenter et partager les témoignages d'élus handicapés afin d'inspirer d'autres candidatures.

Partis politiques

- Pour augmenter le nombre de candidats handicapés, en particulier les femmes et ceux qui briguent des postes à responsabilité tels que ceux de maire ou de président de commission.
- Pour accroître la diversité des candidats des partis afin d'inclure des femmes et des personnes présentant un éventail plus large de handicaps.
- Pour former les militants et les cadres du parti sur le handicap afin de lutter contre les stéréotypes internes.